



Mis en ligne le 23.01.2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-022

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale
Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour travaux avec engin de levage,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

Vu les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

Vu l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant la demande effectuée par la société SPIE pour effectuer une intervention avec engin de levage,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de l'intervention avenue du Général De GAULLE le lundi 23 janvier 2023 de 09h00 à 17h00,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement est interdit dans tout le périmètre du chantier avenue du général De GAULLE à l'intersection de la rue des jardins et rue Notre dame à l'intersection de l'avenue du Général De GAULLE . La circulation sera maintenue et pourra être interrompue selon les besoins du chantier.

ARTICLE 2 :

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux sus mentionnés. Il a la charge de régler la circulation et de mettre en place la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 :

Les véhicules en stationnement gênant seront enlevés par la fourrière agréée aux frais de leurs propriétaires.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 20 janvier 2023

Le Maire

Grégory DELFOUR

